

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

L'an deux mil vingt le 27 mai à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2020

Présents : Mmes Beaumatin, Bianchini, Bineau, Goncalves, Guérout, Guiet, Mercier, Veubret, Mrs Gauvin, Giraudeau, Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme BEAUMATIN Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 15

Nombre de Votants : 15

OBJET : 2. Élection du Maire et des Adjoint

2.1. Présidence de l'assemblée

M. RENAUX, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mrs GAUVIN Florian, GIRAUDEAU Stéphane.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimées (b - c)	15
e. Majorité absolue	8
Ont obtenu : M. INGRAND Alain	quinze voix 15

M. INGRAND Alain ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installé.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	15	
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du Code électoral)	0	
d.	Nombre de suffrages exprimées (b - c)	15	
e.	Majorité absolue	8	
A obtenu :	M RENAUX Michel	quatorze voix	14
	Mme GUEROUT Dany	une voix	1

M. RENAUX Michel ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 1er Adjoint et a été immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	15	
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	14	
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du Code électoral)	0	
d.	Nombre de suffrages exprimées (b - c)	14	
e.	Majorité absolue	8	
A obtenu :	Mme GEROUT Dany	quatorze voix	14
	M RENAUX Michel	une voix	1

Mme GEROUT Dany ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2nd Adjoint et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain INGRAND